

République Française

Département de la Loire



DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° : 2026/14

Séance ordinaire du 1^{er} JUIN 2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 11

Présents :

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| 1. Mme Cécile MARRIETTE | 9. Mme Cécile BROQUAIRE |
| 2. Mme Corinne JACQUEMONT | 10. Mme Chantal PROTIERE |
| 3. Mme Anne GIROUDON | 11. M. Olivier BOUNIARD |
| 4. Mme Annabel TURNEL | 12. |
| 5. M. Martial CHAUMARAT | 13. |
| 6. Mme Amélie DE ALMEIDA | |
| 7. Mme Arlette MATHIEU | |
| 8. Mme Carol DE SIQUEIRA | |

Absent.s ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie MAZIOUX, Représentante d'une association œuvrant auprès des personnes handicapées (GEM l'espoir) a donné pouvoir à Mme Cécile BROQUAIRE

Excusé.s :

M. Christophe BAZILE, Président

OBJET DE LA DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE CCAS 2025

Vu l'article 205 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Considérant que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui interdisent formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc ni donner ni recevoir une procuration à l'un des membres de sa majorité ;

Le compte financier unique du budget du CCAS – exercice 2025 présenté et résumé comme suit :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET 2025 – CCAS DE MONTBRISON – CFU			
	Mandats émis	Titres émis	Résultat Solde
TOTAL DU BUDGET	212 051,14	246 651,45	34 600,31
Fonctionnement (total)	212 051,14	210 857,00	-1 194,14
Investissement (total)	0,00	0,00	0,00
002 Résultat reporté N-1		3 122,72	3 122,72
001 Solde d'investissement N-1		32 671,73	32 671,73

	Dépenses	Recettes	Résultat Solde
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	212 051,14	213 979,72	1 928,58
Investissement	0,00	32 671,73	32 671,73

Le conseil d'administration,

Après en avoir discuté et délibéré, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 voix ABSTENTION, décide :

-D'APPROUVER le Compte Financier Unique du budget du CCAS – exercice 2025

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE – MONTBRISON, le 1^{er} JUIN 2026.

LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS,
Cécile MARRIETTE

